

Dijon, jeudi 28 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04538

Modifiant l'avis n° FR/2022/04377

Pris en application:

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires) Code des transports

Gestion de la ressource en eau

SEILLE Bief de Louhans

Limitation de mouillage (Bief de Louhans) (tous les usagers - dans les deux sens) $(1.1\ m)$



- à partir du 28/07/2022 à 15:00 au 07/08/2022 à 19:00
 - o Seille

entre les pk 35,5 et pk 39,000 - Tout le chenal

Commentaire:

MODIFICATION

Mouillage dans le bief de Louhans limité à 1.10m.

Mesdames et Messieurs les usagers sont invités à être vigilants à la sortie de l'écluse de Branges.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél: 03.45.34.13.00 - Fax: 03.45.34.12.99

UTI Saône-Loire, 1, rue George Feydeau, 71100 CHALON-SUR-SAONE

Tél: 03 58 09 01 38 - Fax: 03 58 80 70 29

Date limite d'affichage:

08/08/2022

Adjoint au chef de l'UTI

Signe

Sébastien PONCET